BP Responsable d'Entreprise Hippique

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpreh.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BP REH

BP Responsable d’entreprise hippique - épreuve écrite UC 02 et UC 03

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-REH-EP1 • Durée : **2 h**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une relation de travail (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (3 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et financière (3 questions) **Page 9**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet associé **(PDF) :** https://bpreh.fr/assets/annales/bp-reh/Organisation du travail et management d’équipe/2026/BP Responsable d'Entreprise Hippique - Organisation du travail et management d’équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d’une relation de travail

La SARL Écuries du Val d’Or fait appel depuis huit mois à Mme Lenoir, déclarée micro-entrepreneuse, pour assurer des soins et des sorties de chevaux. À partir des textes et de la jurisprudence fournis, il faut examiner les conditions réelles de travail, déterminer si un contrat de travail peut être reconnu et envisager des démarches adaptées.

Qualification des faits

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, la relation qui les unit et les faits déterminants de la situation, puis formulez le problème de droit sous la forme d’une question.

Parties et relation : la SARL Écuries du Val d’Or est donneuse d’ordre ; Mme Lenoir, personne physique immatriculée comme micro-entrepreneuse, est présentée comme prestataire indépendante et facture un forfait mensuel depuis huit mois. Elle assure les soins et les sorties des chevaux. La gérante fixe ses horaires et les chevaux à prendre en charge, impose de signaler les absences et contrôle les soins ; Mme Lenoir ne peut se faire remplacer sans accord et a reçu un avertissement.

Problème de droit : ces conditions réelles d’exécution peuvent-elles caractériser un contrat de travail malgré le statut déclaré de micro-entrepreneuse ?

DR 1 : qualification et problème de droit

Rubrique	Éléments à compléter
Qualification juridique des parties et des faits	SARL : donneuse d’ordre ; Mme Lenoir : micro-
Problème de droit	Les conditions réelles révèlent-elles un contrat de travail ?
Règle de droit et critères applicables	
Solution motivée de l’espèce	.....
Forces internes	.....
Faiblesses internes	.....
Opportunités externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Menaces externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Préconisation 1 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....
Préconisation 2 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Il faut déterminer si les conditions réelles de travail révèlent un lien de subordination malgré le statut indépendant déclaré.

Règle de droit

Question 1.2. Présentez la règle de droit applicable à la détermination de l’existence d’un contrat de travail. Citez les dispositions du DT 1 et le principe dégagé par l’arrêt du DT 2, en indiquant les critères du lien de subordination.

L’article L. 8221-6 du Code du travail présume qu’une personne immatriculée n’est pas salariée du donneur d’ordre. Cette présomption peut être renversée si ses conditions de travail établissent une subordination juridique permanente. Selon l’article L. 1221-1, le contrat de travail relève du droit commun.

Dans l’arrêt Société Générale du 13 novembre 1996, la Cour de cassation retient les pouvoirs de donner des ordres et directives, de contrôler leur exécution et de sanctionner les manquements. Le travail dans un service organisé est un indice si le donneur d’ordre en fixe unilatéralement les conditions. Le nom du contrat et la facturation ne suffisent pas à déterminer le statut.

DR 1 : règle de droit

Rubrique	Éléments à compléter
Qualification juridique des parties et des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit et critères applicables	L. 8221-6 : présomption réfragable L. 1221-1 : droit commun
Solution motivée de l’espèce	
Forces internes	.....
Faiblesses internes	.....
Opportunités externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Menaces externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Préconisation 1 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....
Préconisation 2 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les critères sont les ordres et directives, le contrôle et la sanction ; le service organisé peut constituer un indice de subordination.

Application et conclusion

Question 1.3. Appliquez méthodiquement la règle aux faits et concluez, de manière motivée, sur la possibilité pour Mme Lenoir de demander la reconnaissance d’un contrat de travail. Suivez le syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution de l’espèce.

1. **Faits qualifiés :** malgré son statut déclaré et sa facturation au forfait, Mme Lenoir reçoit ses horaires et la liste des chevaux, utilise le matériel de l’entreprise, doit signaler ses absences et ne peut choisir librement un remplaçant. La gérante contrôle les soins et lui a adressé un avertissement.
2. **Problème :** ces conditions caractérisent-elles un lien de subordination ?
3. **Règle :** il faut rechercher les pouvoirs de direction, de contrôle et de sanction, ainsi que l’organisation du travail.
4. **Solution :** ces indices convergents permettent à Mme Lenoir de demander la reconnaissance d’un contrat de travail. Le juge appréciera les conditions réelles d’exécution ; le statut et la facturation ne font pas obstacle à sa demande.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DR 1 : solution motivée

Rubrique	Éléments à compléter
Qualification juridique des parties et des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit et critères applicables	.....
Solution motivée de l'espèce	Indices convergents de subordination Demande de reconnaissance possible
Forces internes	
Faiblesses internes	.....
Opportunités externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Menaces externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Préconisation 1 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....
Préconisation 2 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

La reconnaissance d'un contrat de travail peut être demandée ; les indices de subordination sont sérieux, sous réserve de l'appréciation du juge.

Démarches possibles

Question 1.4. Indiquez une démarche adaptée que chacune des parties pourrait engager pour faire examiner ou régulariser la situation. Distinguez une démarche amiable d'une voie de recours juridictionnelle.

Démarche amiable : Mme Lenoir peut demander par écrit un échange avec la gérante sur son statut. La SARL peut réexaminer les conditions réelles d'intervention et, si la relation correspond à un emploi salarié, proposer une régularisation en contrat de travail.

Voie juridictionnelle : en cas de désaccord, Mme Lenoir peut saisir le conseil de prud'hommes pour demander la reconnaissance d'un contrat de travail. La SARL pourra répondre à cette demande et présenter ses éléments.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À l'amiable : échange et régularisation éventuelle. En cas d'échec : Mme Lenoir peut saisir le conseil de prud'hommes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse managériale et stratégique

La gérante veut réduire les tensions liées à la répartition des tâches et améliorer la fidélisation de la clientèle, alors que les consignes sont principalement transmises oralement et qu'un registre de soins partagé existe. Les données internes et le contexte PESTEL servent à établir un diagnostic, analyser les effets de l'organisation actuelle et proposer des améliorations assorties d'indicateurs.

Diagnostic interne et externe

Question 2.1. Réalisez un diagnostic synthétique de l'entreprise : relevez au moins deux forces et deux faiblesses internes, puis au moins deux opportunités et deux menaces externes. Classez les éléments externes pertinents selon les dimensions PESTEL et justifiez chaque élément par une information des documents.

Les éléments internes décrivent les ressources et les limites de l'organisation. Les facteurs externes sont classés selon les dimensions PESTEL indiquées dans le DT 2.

Diagnostic	Éléments justifiés
Forces	Six salariés permanents ; registre de soins partagé ; suivi quotidien et personnalisé, installations de qualité.
Faiblesses	Consignes principalement orales ; tensions liées à la répartition des tâches.
Opportunités	Politique : aide régionale à la transition énergétique, sous conditions. Socioculturelle : attente de suivi individualisé et transparent. Technologique : outil numérique de suivi et de planification possible. Environnementale : maîtrise des consommations d'énergie.
Menaces	Économique : hausse des coûts. Économique, concurrence : plusieurs établissements locaux proposent des pensions avec travail. Légale : obligations de sécurité et de traçabilité.

Ces éléments montrent des bases solides pour fidéliser la clientèle, mais l'organisation des consignes et la hausse des charges appellent des mesures adaptées.

DR 1 complété : diagnostic stratégique

Rubrique	Éléments à compléter
Qualification juridique des parties et des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit et critères applicables	.....
Solution motivée de l'espèce	.....
Forces internes	Équipe stable, registre partagé .....
Faiblesses internes	Consignes orales, tensions .....
Opportunités externes et dimensions PESTEL concernées	Aide, suivi, outil numérique .....
Menaces externes et dimensions PESTEL concernées	Coûts, concurrence, obligations .....
Préconisation 1 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....
Préconisation 2 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	.....

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : équipe permanente, registre partagé, suivi personnalisé. Faiblesses : consignes orales et tensions. Opportunités : aide, demande de suivi et outil numérique. Menaces : hausse des coûts, concurrence et obligations légales.

Organisation et management du travail

Question 2.2. Analysez les choix actuels de management du travail : répartition des tâches, circulation des consignes, suivi des soins et recours à une intervenante extérieure. Présentez deux risques pour l'entreprise et deux effets possibles sur les salariés ou la qualité du service.

La gérante transmet chaque semaine les horaires et les chevaux à prendre en charge. Les consignes surtout orales coexistent avec un registre partagé où les soins sont consignés et contrôlés. L'intervenante utilise le matériel de l'entreprise, doit signaler ses absences et ne peut se faire remplacer sans accord.

- **Risques pour l'entreprise :** oublis, consignes contradictoires ou traçabilité insuffisante, avec des conséquences possibles sur la sécurité ; risque de requalification de la relation avec l'intervenante en raison du contrôle et de l'avertissement.
- **Effets possibles :** tensions et sentiment d'inéquité dans l'équipe ; suivi des chevaux moins fiable, pouvant nuire à la qualité du service et à la confiance des propriétaires.

Organisation actuelle : points de vigilance

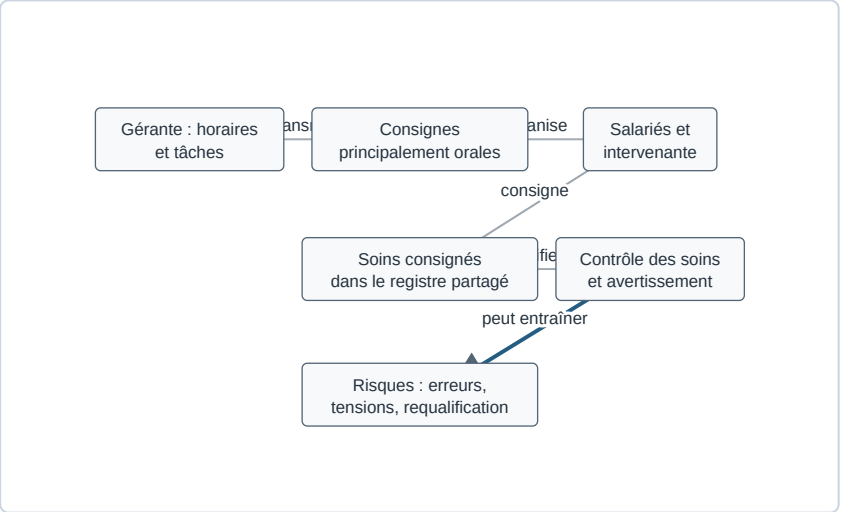

Risques liés au fonctionnement décrit dans le sujet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consignes orales et contrôle étroit exposent l'entreprise aux erreurs de suivi et à un risque juridique, tout en pouvant accroître les tensions et nuire à la qualité du service.

Préconisations

Question 2.3. Formulez deux préconisations opérationnelles et hiérarchisées pour améliorer l'organisation du travail et le management de l'équipe. Pour chacune, précisez l'objectif, les personnes concernées et un indicateur permettant d'en suivre l'efficacité.

1. **Priorité 1 :** établir un planning hebdomadaire écrit et partager les consignes dans un support commun, en s'appuyant sur le registre. Objectif : clarifier les tâches et fiabiliser les soins. Acteurs : gérante, responsable d'écurie, salariés et intervenante. Indicateur : nombre mensuel d'oublis ou de tâches non attribuées.
2. **Priorité 2 :** organiser un point d'équipe régulier et recueillir les retours des propriétaires. Objectif : résoudre les difficultés et fidéliser la clientèle. Acteurs : gérante, équipe et propriétaires. Indicateur : évolution des réclamations et du taux de renouvellement des pensions.

DR 1 complété : préconisations

Rubrique	Éléments à compléter
Qualification juridique des parties et des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit et critères applicables	.....
Solution motivée de l'espèce	.....
Forces internes	.....
Faiblesses internes	.....
Opportunités externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Menaces externes et dimensions PESTEL concernées	.....
Préconisation 1 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	Planning et consignes Suivre oublis et tâches manquantes
Préconisation 2 : objectif, acteurs, indicateur de suivi	Points d'équipe, Suivre réclamations, renouvellement

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Partager un planning et des consignes écrites, puis suivre les oublis. 2. Tenir des points d'équipe et suivre les réclamations et le renouvellement des pensions.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Analyse économique et financière

Cette partie s'appuie sur les données financières et commerciales du dernier exercice clos et sur les formules fournies dans le sujet. Il faut calculer des indicateurs de rentabilité, de marge de sécurité, d'utilisation de la capacité et de part de marché, puis apprécier l'équilibre entre l'offre et la demande.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. À partir du DT 3, calculez la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables de l'exercice. Présentez les calculs et interprétez brièvement les résultats.

La marge sur coûts variables se calcule en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires : 240 000 - 84 000 = 156 000 €. Le taux de marge est cette marge rapportée au chiffre d'affaires : 156 000 / 240 000 × 100 = 65,0 %. Les prestations dégagent donc 156 000 € pour couvrir les charges fixes et contribuer au résultat. Autrement dit, chaque euro de chiffre d'affaires apporte 0,65 € avant déduction des charges fixes.

Marge et taux de marge complétés

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	240 000 - 84 000	156 000 €
Taux de marge sur coûts variables	156 000 / 240 000 × 100	65,0 %
Seuil de rentabilité		
Marge de sécurité en valeur		
Marge de sécurité en pourcentage		
Taux d'occupation de la capacité		
Part de marché locale		

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Marge sur coûts variables : 156 000 € ; taux de marge : 65,0 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires ainsi que la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires. Précisez ce que signifie la marge de sécurité obtenue pour la stabilité économique de l'entreprise.

Le taux de marge sur coûts variables est de 0,65. Le seuil de rentabilité vaut donc 132 000 / 0,65 = 203 077 € après arrondi à l'euro. La marge de sécurité est 240 000 - 203 077 = 36 923 €, soit 36 923 / 240 000 × 100 = 15,4 % du chiffre d'affaires. Elle mesure la baisse du chiffre d'affaires que l'entreprise peut supporter avant d'atteindre son seuil de rentabilité. Cette marge positive, mais limitée, appelle une vigilance sur les coûts et le maintien de l'activité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Seuil et marge de sécurité complétés

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	132 000 / 0,65	203 077 €
Marge de sécurité en valeur	240 000 - 203 077	36 923 €
Marge de sécurité en pourcentage	36 923 / 240 000 × 100	15,4 %
Taux d'occupation de la capacité	.....	.....
Part de marché locale	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Seuil de rentabilité : 203 077 € ; marge de sécurité : 36 923 €, soit 15,4 % du chiffre d'affaires.

Activité commerciale

Question 3.3. Calculez le taux d'occupation de la capacité annuelle et la part de marché locale. À partir de la liste d'attente indiquée dans le DT 3, formulez une conclusion sur l'équilibre entre l'offre de prestations et la demande.

Le taux d'occupation est de 4 800 / 5 200 × 100 = 92,3 %. La part de marché locale est de 240 000 / 1 200 000 × 100 = 20,0 %. Il reste 5 200 - 4 800 = 400 heures de capacité vendable, contre 280 heures de prestations estimées en liste d'attente. La capacité théorique restante couvre donc la demande en attente, avec 120 heures disponibles. L'équilibre semble favorable, sous réserve de la compatibilité des créneaux et des prestations demandées.

Occupation et part de marché complétées

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Seuil de rentabilité	.....	.....
Marge de sécurité en valeur	.....	.....
Marge de sécurité en pourcentage	.....	.....
Taux d'occupation de la capacité	4 800 / 5 200 × 100	92,3 %
Part de marché locale	240 000 / 1 200 000 × 1	20,0 %

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Occupation : 92,3 % ; part de marché locale : 20,0 %. Les 400 h disponibles couvrent la liste d’attente de 280 h.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve écrite du BP Responsable d'entreprise hippique, Édition 2026, code FV-ENT-REH-EP1 d'une durée de 2 h, sans coefficient chiffré imprimé. À partir du cas de la SARL Écuries du Val d'Or, elle évalue l'analyse juridique d'une relation de travail, le diagnostic stratégique et managérial, ainsi que l'exploitation de données économiques et commerciales pour apprécier rentabilité, capacité et demande.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le lien de subordination repose sur le pouvoir de donner des ordres, de contrôler leur exécution et de sanctionner les manquements.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - charges variables ; taux de marge = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.
- Taux d'occupation = heures vendues / capacité annuelle ; part de marché = chiffre d'affaires de l'entreprise / chiffre d'affaires du marché local.

Points de vigilance & attentes du jury

- En analyse juridique, distinguer les faits, la règle de droit, son application et la conclusion selon le syllogisme demandé.
- Ne pas déduire le statut de la seule appellation de micro-entrepreneuse ou du mode de facturation : examiner les conditions réelles d'activité.
- Séparer les facteurs internes et externes, classer les éléments externes selon PESTEL et justifier chaque constat par les documents.
- Présenter formules et opérations, arrondir les montants à l'euro et les taux à un chiffre après la virgule, puis interpréter les résultats.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer le raisonnement pour déterminer s'il existe un contrat de travail ?

Présentez les faits juridiquement pertinents, posez le problème de droit, énoncez les règles applicables puis confrontez-les aux faits. La conclusion doit être motivée par les indices de subordination, notamment les ordres, le contrôle et le pouvoir de sanction.

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité à partir des données du sujet ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables, puis son taux en la divisant par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux exprimé en valeur décimale pour obtenir le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires.

Q : Comment organiser son temps dans cette épreuve de deux heures ?

Le sujet répartit les points entre trois parties : 7 points en droit, 7 en management et stratégie, et 6 en économie-finance. Une gestion proportionnée à ces pondérations, avec du temps réservé aux calculs et à la relecture, aide à traiter toutes les questions.

Q : Quelles exigences de présentation faut-il respecter pour les calculs et le document réponse ?

Indiquez les formules, les opérations et les résultats, avec les montants arrondis à l'euro et les taux à un chiffre après la virgule. Complétez le DR 1 et joignez-le à la copie, comme demandé dans le sujet.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://bpreh.fr/assets/annales/bp-reh/Organisation du travail et management d'équipe/2026/BP Responsable d'Entreprise Hippique - Organisation du travail et management d'équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable d'Entreprise Hippique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.